

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

**COMMUNE
DE
MARSAC-SUR-DON****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU 6 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le six septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé de TROGOFF, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : le 30 août 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 14

REPRESENTÉS : 3

ABSENTS : 2

VOTANTS : 17

PRÉSENTS : M. de TROGOFF Hervé, Maire, Mme BOURDEAU Odile, M. COUROUSSÉ Gilles, Mme DELORME Julie, Mme FIOT Nathalie, M. GAIGÉARD Dominique, Mme HEUZE Jacqueline, Mme MONNIER Sarah, M. POUPARD Dominique, M. ROPTIN Michel, M. ROUILLON Gérard, Mme SALMON Karen, M. TISSOT Yves, M. VICET Régis

EXCUSÉS : M. JACQMIN Philippe (*pouvoir à Mme BOURDEAU Odile*), Mme PINSON-LERAY Géraldine (*pouvoir à M. de TROGOFF Hervé*), M. LE CALOCH Christian (*pouvoir à M. GAIGÉARD Dominique*),

ABSENTS : Mme TEMPLE Aurélie, Mme WEILAND Coralie

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Jacqueline HEUZE

2024_033 – Décision modificative n°1 – Budget Principal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le plafond de virement de crédits de 7,5 % voté par l'assemblée délibérante du 15 mars 2024 n'est pas suffisant pour la bonne marche des services et qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits pour la section d'investissement du budget Principal.

Monsieur le Maire présente le virement de crédit entre chapitres demandé :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement		
D-2131 : Constructions bâtiments publics	300 000,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles	300 000,00 €	0,00 €
D-231 : Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	300 000,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	300 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	300 000,00 €	300 000,00 €

Après délibération, Conseil municipal décide de :

- Approuver la décision budgétaire modificative n°1 du budget Principal pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits conformément aux tableaux présentés ci-dessus ;
- Autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

Vote
Nombre de voix exprimé :
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 10 septembre 2024
Le Maire,
Hervé de TROGOFF




La Secrétaire de séance,
Jacqueline HEUZE



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le
- la transmission au contrôle de légalité le

12 SEP. 2024

12 SEP. 2024